



Loi Alur et assainissement autonome

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : vendredi 7 novembre 2014

OIEau

La loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (Alur), publiée en mars 2014, vise à lutter contre l'artificialisation des sols, en densifiant notamment les zones pavillonnaires. Dans cet objectif, elle a supprimé les coefficients d'occupation des sols et la taille minimum des terrains, inscrits dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Cependant la taille des parcelles doit "être suffisante" pour permettre un ANC.